

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [8-9]

Artikel: Droit matrimonial : rumeurs de référendum

Autor: pbs

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277262>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FEMMES ET POLITIQUE : UN LIVRE

LES FEMINISTES ET LES AUTRES

A qui s'adresse le livre de Claire Torracinta-Pache, intitulé « Le pouvoir est pour demain — Les femmes dans la politique suisse »¹, dont nous vous annonçons la parution dans le « carnet » de notre numéro de juin-juillet ? Aux féministes, bien sûr, qui, comme les militant(e)s de toutes les causes, éprouvent toujours un réconfort bien justifié à retrouver noir sur blanc, et clairement exposés, les thèmes et les revendications qui leur sont chers : en l'occurrence, l'outrageuse sous-représentation des femmes en politique, et les causes qui la rendent si difficile à surmonter. C'est pourquoi je vous recommande de le lire, si ce n'est pas déjà fait, et de le garder bien en

qu'il ne suffit pas d'avoir un droit, encore faut-il disposer des moyens de l'exercer : et ce sont les problèmes de la formation des femmes et du partage des tâches qui apparaissent au grand jour, ces problèmes occultés pour le plus grand nombre par la patine de l'habitude. Elle relance enfin le débat sur l'existence d'un comportement proprement féminin en politique qui, s'il suscite mainte controverse dans les milieux politiques et féministes, reste encore largement inaccessible aux non-spécialistes.

Espérons que ceux-là aussi achèteront le livre et le liront.

¹ L'Aire, 1984

(sl)

Claire Torracinta-Pache parlera de son livre lors d'une soirée organisée par les responsables de la bibliothèque du groupe de Lausanne de l'ADF, le jeudi 27 septembre à la Maison de la Femme (Eglantine 6, Lausanne). Apéritif et souper canadien dès 18 h. 30, conférence à 20 h. 15.



Dessin de Raymond Burki

vue dans votre bibliothèque, pour pouvoir y recourir dès que l'un de vos invités, entre la poire et le fromage, se risquera à contester certaines vérités pourtant évidentes.

Mais, ce livre s'adresse surtout — et c'est, me semble-t-il, son plus grand mérite — à tous les autres. Son but n'est pas tant de faire plaisir à une petite chapelle de convaincu(e)s, que de susciter une prise de conscience. Car elles sont nombreuses, et ils sont aussi plus nombreux qu'on le croit, celles, ceux à qui il suffirait d'un coup de pouce pour sortir de l'indifférence. C'est à ce public-là que Claire Torracinta-Pache demande de réagir, de s'engager, de militer.

Elle lui rappelle brièvement l'histoire du mouvement suffragiste, que les féministes connaissent, mais que la majorité de la population a oubliée ou a toujours ignorée. Elle fait le bilan chiffré de la participation des femmes aux instances politiques : gageons que ces chiffres, familiers aux initiés, surprendront la lectrice, le lecteur de hasard, accroché par le titre dans une librairie. Elle redit avec force

d'amendement : revenir à la solution adoptée en 1983 : que la femme puisse garder son nom mais le fasse suivre du nom de famille.

Il y a plus grave : il a déjà été annoncé à sons de trompette qu'un comité référendaire, présidé par le démocrate du Centre Christoph Blocher, de Zurich, entretrait en action sitôt le nouveau droit matrimonial définitivement adopté. Côté romand, on y trouve un représentant de la Ligue vaudoise Olivier Delacrétaz, un membre du groupement patronal vaudois Jean-François Cavin, le conseiller aux Etats valaisan Guy Genoud.

Les motivations des opposants sont d'ordre philosophique et moral — refus de l'idée que les époux soient partenaires mais aussi économiques : on craint que l'introduction de la participation aux acquêts comme régime légal et le nouveau droit successoral ne mettent en danger les entreprises familiales. L'Union suisse des arts et métiers décidera en automne si elle veut ou non soutenir le référendum.

A relever que Mme Grete Brändli-Bührer, vice-présidente de l'Union démocratique du centre de Zurich, qui est elle-même, avec son mari, à la tête d'une entreprise agricole, ne partage pas les craintes de M. Blocher pour les entreprises familiales et défend le nouveau droit matrimonial.

Les associations faïtières féminines, les femmes socialistes et les syndicalistes engagent déjà leurs membres à se joindre à une vaste manifestation, le 6 octobre 1984, à Berne. L'invitation est lancée par l'Alliance de sociétés féminines. Y participeront des femmes parlementaires et des juristes. Son but : informer les femmes des avantages que leur confère le nouveau droit matrimonial et les mettre en garde contre les sirènes du comité référendaire.

(pbs)

DROIT MATRIMONIAL RUMEURS DE REFERENDUM

Examinant les divergences entre les deux Chambres concernant la question du nom de l'épouse, la commission du Conseil National s'est ralliée à la solution des Etats : le nom de famille est celui de l'époux, mais la future épouse peut demander à conserver son nom de jeune fille. Toutefois, la minorité de la commission a déjà déposé une proposition

Prompte et sûre. Ça, c'est « La Suisse » Assurances

Agences générales en Suisse romande
Bienne, Delémont, Fribourg, Genève, Lausanne
Montreux, Neuchâtel, Sion, Yverdon

Direction générale
Av. de Rumine 13, 1001 Lausanne, 021 20 18 11